

Le Quartier Immobilier

Formules

Honoraires de vente à la charge du vendeur

À partir de 1 500 001 € : 4 % TTC du prix de vente
 De 300 001 € à 1 500 000 € : 5% TTC du prix de vente
 De 100 001 € à 300 000 € : 6 % TTC du prix de vente
 Jusqu'à 100 000 € : 10 % TTC du prix de vente

Honoraires de location locataire

Location vide ou meublée : Loi du 6 Juillet 1989

12 € TTC/ m² honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail
 3 €TTC/ m² honoraires d'état des lieux d'entrée

Honoraires de Location propriétaire

1 mois de loyer hors charges +TVA comprenant : honoraires de négociation, visite, constitution de dossier, rédaction de bail, état des lieux d'entrée

Etat des lieux de sortie : - Du studio au T3 : 150 € TTC
 - A partir du T4 : 250 € TTC

Honoraires de gestion

SIMPLICITE

TOTALE

Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif	✓	✓
Garantie Loyers impayés		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés		✓
Paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€		✓
Protection juridique		✓

Loyers > nos taux sont dégressifs

	TTC	TTC
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité		
Loyers hors charges inférieurs à 1000€	7%	7% + 2,5%
Loyers hors charges compris entre 1001€ et 2000€	6%	6% + 2,5%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	5%	5% + 2,5%

*GLI = Garantie Loyers Impayés à 2,50 % TTC (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)
 Offre Stationnement (Box ou parking) à 10 % TTC

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.

Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur)

Barème valable à compter du 01/06/2023

SAS AVENIR IMMOBILIER
 98 rue Saint Charles
 75015 Paris

01 87 75 50 00
contact@lequartierimmobilier.com

SAS au capital de 8000 €
 SIREN 812 477 321- RCS PARIS
 Carte pro : T n°CPI 7501 2015 000 001 093
 GARANTIE : Galian

SAS LE QUARTIER IMMOBILIER GESTION
 98 rue Saint Charles
 75015 Paris

01 87 75 50 00
gestion@lequartierimmobilier.com

SAS au capital de 5000 €
 SIREN 912 789 427- RCS PARIS
 Carte pro : G n°CPI 7501 2023 000 000 222
 GARANTIE : Galian